

Règlement des études

*Centre d'Enseignement Artistique
Intercommunal du Pays de Cajarc*

2026-2027

PREAMBULE

PRESENTATION

LIEU D'ENSEIGNEMENT

OFFRE DU CENTRE D'ENSEIGNEMENT

PARTIE 1 – PARCOURS MUSIQUE

DISCIPLINES PROPOSEES

- EVEIL ET PARCOURS DECOUVERTE
- PRATIQUE INSTRUMENTALE
- PRATIQUE COLLECTIVE

ORGANISATION DES ETUDES

CURSUS DECOUVERTE

- FONCTIONNEMENT

CURSUS COMPLET

- FONCTIONNEMENT
- FORMATION MUSICALE
- EVALUATION
- SCHEMA DU PARCOURS MUSIQUE (cursus découverte et complet)

CURSUS PERSONNALISE

- FONCTIONNEMENT

PARTIE 2 – PARCOURS DANSE

- FONCTIONNEMENT

PARTIE 3 – PARCOURS THEATRE

- FONCTIONNEMENT

PARTIE 4 – MANIFESTATIONS PUBLIQUES

MANIFESTATIONS INTERNES

REPRESENTATIONS PUBLIQUES ET PARTENARIATS

PREAMBULE

Le centre d'enseignement artistique intercommunal du pays de Cajarc Arts & Scène a pour objet l'éducation artistique, avec comme disciplines la musique, la danse et le théâtre.

Riche des 3 disciplines enseignées, il encourage l'échange et la complémentarité entre les différentes pratiques artistiques.

Il donne également accès à de nombreuses pratiques artistiques, aussi bien individuelles que collectives, à destination des enfants, adolescents et adultes.

L'organisation des études permet à chacun de s'engager dans les apprentissages et de suivre dans les meilleures conditions le parcours choisi.

L'établissement tend enfin à être un lieu de vie, d'épanouissement, de partage, de découverte artistique et d'ouverture culturelle.

PRESENTATION

Le règlement des études du centre d'enseignement artistique Arts & Scène est rédigé par le directeur en concertation avec l'équipe pédagogique, puis soumis pour validation aux membres du bureau.

Ce document a pour visées de :

- définir les modalités du fonctionnement pédagogique de l'établissement, en complément du règlement intérieur
- décrire les objectifs et l'organisation des différents parcours d'apprentissage, en s'inspirant des textes référents en matière d'enseignement artistique spécialisé, à savoir :

Le SNOP (Schéma National d'Orientation Pédagogique)

La charte de l'éducation artistique

Le SDEA du département du Lot (Schéma départemental des enseignements artistiques)

- préciser les conditions d'apprentissage en déterminant les étapes de la formation et les compétences attendues

Lors de son inscription, chaque élève s'engage à respecter le présent règlement des études. Les représentants légaux prennent le même engagement pour leur(s) enfant(s).

A titre exceptionnel, les contenus d'un parcours peuvent être modulés, en accord avec les membres du bureau et le directeur, afin de permettre à l'élève de continuer son apprentissage.

LIEU D'ENSEIGNEMENT

La grande majorité des cours est dispensée dans les locaux du centre d'enseignement artistique intercommunal du pays de Cajarc Arts & Scène, à l'adresse suivante :

16 avenue de la gare, 46160 Cajarc.

Cependant, par volonté d'être au plus proche de la population du territoire, certains cours et spectacles peuvent être proposés dans d'autres lieux, en lien avec le rayonnement de l'établissement.

OFFRE DU CENTRE D'ENSEIGNEMENT

Le centre d'enseignement artistique Arts & Scène propose 3 parcours d'apprentissage différents, à savoir :

- Le parcours musique
- Le parcours danse
- Le parcours théâtre

Chaque parcours est structuré dans le but d'apporter un enseignement de qualité en plaçant l'élève au centre du dispositif, afin qu'il devienne acteur de son apprentissage.

Les professeurs, tout en respectant les objectifs d'apprentissage, adaptent leurs supports en fonction de l'élève pour qu'il construise un socle de connaissances.

Au cours de sa formation, l'élève va participer à des actions pédagogiques variées et aborder des notions comme l'écoute, la découverte, la création, l'improvisation et la mémorisation.

La participation aux cours individuels ou collectifs permet de prendre part à des projets pédagogiques et artistiques ponctuels (intervention d'artiste durant un cours, projet hors-les murs en partenariat avec des acteurs culturels, master class, ...). De plus, l'élève sera amené dès le début de son apprentissage à se produire sur scène.

La formation de l'élève s'inscrit dans une continuité pédagogique, propice à l'acquisition de compétences indispensables pour une pratique artistique autonome de qualité.

PARTIE 1 – PARCOURS MUSIQUE

L'enseignement de la musique au sein du centre d'enseignement artistique a pour vocation d'apporter aux élèves les connaissances, savoirs et compétences nécessaires à la pratique musicale amateur. Cet enseignement initial repose sur l'acquisition de savoirs et savoirs faire. La continuité du cursus au sein du parcours musique donne à l'élève une vision à long terme de son apprentissage et de sa formation.

DISCIPLINES PROPOSEES

| |
|------------------------------|
| Eveil musical (MS-GS) |
| Parcours découverte (CP-CE1) |

Les cours peuvent être annulés faute d'un nombre suffisant de participants.

- PRATIQUE INSTRUMENTALE/VOCALE (à partir du CE1)

| | | | |
|--------------------|--|--------------------|-------------------|
| Batterie | Chant-Technique vocale (à partir de 11 ans) | Clarinette | Flûte traversière |
| Guitare acoustique | Guitare basse | Guitare électrique | Percussions |
| Piano | Saxophone | Trombone | Trompette, Tuba |
| Violon | Violoncelle | | |

Les cours peuvent être annulés faute d'un nombre suffisant de participants.

- PRATIQUE COLLECTIVE

| | | |
|-----------------------|----------------------|----------------------------|
| Atelier Improvisation | Atelier Grands Vents | Atelier Musiques Actuelles |
| Atelier Percussions | Batucada | Chorale Adultes |
| Chorale Enfants | Orchestre à cordes | |

Les cours peuvent être annulés faute d'un nombre suffisant de participants.

ORGANISATION DES ETUDES

Lors de l'entrée en parcours musique, l'élève est positionné au sein d'un cursus d'apprentissage et d'un niveau correspondant à ses caractéristiques, après discussion entre les responsables légaux et l'équipe pédagogique. L'apprentissage de deux instruments est soumis à conditions (pratique régulière et assidue, implication dans la vie artistique de l'école, ...), selon les places disponibles et après validation de la direction.

Le professeur en charge du cours est libre d'accepter ou non la présence d'un parent durant le cours. Cependant, la présence des parents dans la salle de cours ne peut être qu'exceptionnelle et ne doit en rien compromettre l'apprentissage de l'élève.

3 cursus sont proposés au sein du parcours Musique :

- Cursus Découverte (cycle de sensibilisation)
- Cursus complet (Année d'initiation, cycle d'apprentissage, cycle d'approfondissement et cycle de perfectionnement)
- Cursus personnalisé (hors cycle)

CURSUS DECOUVERTE

FONCTIONNEMENT

Le cursus découverte est à destination des jeunes enfants (moyenne section de maternelle jusqu'au CP-CE1) uniquement. Il inclut les cours d'éveil musical et le parcours découverte.

Dans le cadre de ce cursus, un temps d'échange parent(s)/élève(s) et professeur(s) aura lieu en fin de cursus afin d'orienter l'enfant vers la pratique instrumentale la plus appropriée.

Le cursus découverte se structure de la manière suivante :

- **Eveil musical** : Cycle de sensibilisation

Public : Moyenne section et Grande section de Maternelle

Durée de la formation : 1 à 2 ans

Durée du cours : 45 minutes

Ce cours de sensibilisation est un cours collectif qui s'adresse aux plus jeunes et propose une rencontre avec la musique de façon variée et ludique à travers le chant, la percussion et le jeu. Il vise à la découverte de premières notions artistiques et à la mise en place d'un vocabulaire musical.

L'inscription l'année suivante dans l'une ou l'autre des disciplines proposées ci-dessous ne pourra être acceptée qu'après validation de la direction et de l'équipe pédagogique.

A l'issue de la formation en éveil musical, l'élève aura deux possibilités pour poursuivre son apprentissage :

- Inscription en Parcours découverte (*cycle de sensibilisation*) afin d'approfondir la découverte des différentes pratiques instrumentales et artistiques que l'établissement propose
- Inscription en Initial (*cycle d'initiation*) afin de débiter la pratique d'un instrument (+ cours de formation musicale Initiale).

- **Parcours découverte** : Cycle de sensibilisation

Public : CP, CE1

Durée : 1 année

Le parcours découverte est à destination des enfants n'ayant pas une idée précise de la discipline artistique qu'il souhaite apprendre.

Organisé afin de permettre une sensibilisation approfondie des différentes familles d'instruments, ce parcours se compose :

- D'un cours collectif de découverte musicale d'une durée de 45 min toutes les semaines
- D'un cours de pratique instrumentale individuelle d'une durée de 20 minutes ou 45 minutes à 3 élèves.

Concernant la pratique instrumentale, le planning et les horaires de cours varient durant l'année en fonction des disciplines. Un planning pour l'année sera remis en début d'année scolaire.

Le passage de l'élève du cycle de sensibilisation au cycle d'initiation est possible après la validation de l'équipe pédagogique.

CURSUS COMPLET

FONCTIONNEMENT

Le cursus complet est à destination des enfants, adolescents et adultes. Le positionnement au sein du cursus complet est décidé en fonction des caractéristiques de l'élève (âge, niveau, ...) et après discussion avec les responsables légaux, l'équipe pédagogique et la direction.

Le cours de formation musicale fait partie de l'apprentissage en cursus complet.

La pratique collective est facultative en cycle 1 (à partir de la 2^{ème} année) mais obligatoire en cycle 2.

Est inscrit en Cursus complet un élève participant durant tout l'année à :

- Un cours de pratique instrumentale
- Un cours de formation musicale
- Et/ou
- Un atelier en pratique collective.

Pour les nouveaux élèves, l'entrée directe en cycle 2 et 3 se fera sous conditions, après évaluation des connaissances. La décision finale sera prise en concertation avec l'équipe pédagogique et après arbitrage de la direction.

Dans le cadre du cursus complet, des rencontres parent(s) / élève(s) et professeur(s) peuvent être organisées durant l'année scolaire.

Le cursus complet se structure de la manière suivante :

- **Initial** : Cycle d'initiation

Public : A partir du CE1

Durée : 1-2 ans

Durée hebdomadaire : de 30 min à 2 heures par semaine en moyenne

Pratique instrumentale de 30 min en pratique individuelle ou 1 heure en pédagogie de groupe (2-3 élèves).

L'initiation instrumentale permet à l'élève d'aborder l'apprentissage d'un instrument et ainsi acquérir les premières notions techniques dans un répertoire adapté.

Ce cycle d'initiation s'articule autour d'un cours de formation musicale Initiale et d'un cours de pratique instrumentale.

L'évaluation de l'élève est continue et le passage en cycle 1 est conditionné à l'appréciation de l'équipe pédagogique.

- **Cycle 1** : Cycle d'apprentissage

Public : à partir du CE1-CE2

Durée du cycle : 3 à 6 ans en moyenne

Durée hebdomadaire : de 1h30 à 3 heures par semaine en moyenne

Le cycle 1 permet de susciter et construire la motivation tout en établissant les fondamentaux d'une pratique instrumentale / vocale. L'acquisition d'une méthode d'apprentissage est le premier pas qui mène à l'autonomie. La durée du cours instrumental /vocal est de 30 minutes en pratique individuelle ou 1 h en pédagogie de groupe (2-3 élèves).

Le cours de Formation Musicale fait partie du cursus complet. Une pratique collective est possible à partir de la seconde année du cycle après concertation avec l'équipe pédagogique. L'oralité puis le co-dage, ainsi que le collectif sont les outils principaux utilisés.

L'évaluation de l'élève est continue et le passage en cycle 2 est conditionné à la réussite d'un examen de fin de cycle 1.

- **Cycle 2** : *Cycle d'approfondissement*

Public : Elèves ayant validé totalement l'examen de fin de cycle 1 ou pouvant attester d'un niveau équivalent après évaluation des connaissances.

Durée du cycle : 3 à 6 ans en moyenne

Durée hebdomadaire : de 1h45 à 3h par semaine en moyenne

Le cycle 2 permet de renforcer les acquis et de compléter les études du cycle 1. L'acquisition de références artistiques en complément du développement de la pratique instrumentale / vocale permet à l'élève de tendre vers une pratique autonome.

Il permet de construire les bases du projet personnel artistique de l'élève.

La durée du cours instrumental / vocal est de 45 min en pratique individuelle.

Le cours de formation musicale fait partie du cursus complet.

La pratique collective est obligatoire.

L'évaluation de l'élève est continue et le passage en cycle 3 est conditionné à la réussite d'un examen de fin de cycle 2.

- **Cycle 3** : *Cycle de perfectionnement*

Public : Elève ayant validé totalement l'examen de fin de cycle 2 ou pouvant attester d'un niveau équivalent après évaluation des connaissances.

Durée : 1 à 3 ans

Durée hebdomadaire : 1 heure à 2 heures. Elle varie en fonction du projet artistique de l'élève.

Cette troisième étape consiste à compléter les études et apprentissages menés en cycle 2 et à développer le projet personnel de l'élève. La durée du cours de pratique instrumentale / vocale est de 45 min à 1h par semaine et doit être complétée par une pratique collective.

La pratique d'ensemble est indissociable de la réussite du projet personnel.

FORMATION MUSICALE

Plusieurs temps d'apprentissage sont proposés, à savoir :

- Formation musicale initiale
- Formation musicale élémentaire
- Formation musicale secondaire
- Formation musicale avancée
- Formation musicale adulte

Le choix du cours auquel l'élève participe est proposé par l'équipe pédagogique et se fait en fonction de l'âge et des connaissances de l'élève. Ces cours se pratiquent en groupe.

L'organisation des cours de formation musicale peut varier d'une année à l'autre en fonction des effectifs. Le maintien ou non d'un cours sera déterminé en début d'année d'apprentissage (mois de septembre) après évaluation des inscriptions définitives sous réserve d'un nombre d'élèves suffisant. Dans le cas contraire, une réorganisation sera proposée.

Organisation des cours :

- **Formation musicale Initiale** (de 45 minutes à 1 heure de cours avec 6 séances de percussions dans l'année)

Le cours de formation musicale Initiale est à destination d'enfants qui débutent l'apprentissage musical.

Public : classe élémentaire, âgé de 7 à 10 ans.

| |
|--|
| Culture musicale, théorie, rythmes. Mise en pratique instrumentale. Lecture de notes et chant. |
|--|

| |
|---|
| Orchestre FM Initiale (1 fois par mois à partir du mois de novembre). |
|---|

Ces modules sont complémentaires et permettent à l'élève d'aborder des notions rythmiques, théoriques et vocales avec une mise en pratique durant les temps d'orchestre.

- **Formation musicale Élémentaire** (de 45 minutes à 1 heure de cours avec 6 séances de percussions dans l'année)

Le cours de formation musicale Élémentaire est à destination d'enfants qui ont au moins 2 années d'apprentissage musical.

Public : majoritairement en classe élémentaire, âgé de 9 à 11 ans.

| |
|--|
| Culture musicale, théorie, rythmes. Mise en pratique instrumentale. Lecture de notes et chant. |
|--|

| |
|--|
| Orchestre FM Élémentaire (1 fois par mois à partir du mois d'octobre). |
|--|

Ces modules sont complémentaires et permettent à l'élève d'aborder des notions rythmiques, théoriques et vocales avec une mise en pratique durant les temps d'orchestre.

- **Formation musicale Secondaire** (de 45 minutes à 1 heure de cours hebdomadaire)

Le cours de formation musicale secondaire est majoritairement composé d'élèves collégiens.

Public : Début et milieu de cycle 1

| |
|--|
| Culture musicale, théorie, rythmes. Mise en pratique instrumentale. Lecture de notes et chant. |
| Orchestre (1 fois par mois à partir d'octobre) |

Ces modules sont complémentaires et permettent à l'élève d'aborder des notions rythmiques, théoriques et vocales avec une mise en pratique durant les temps d'orchestre.

- **Formation musicale Avancée** (de 45 minutes à 1 heure de cours hebdomadaire)

Le cours de formation musicale secondaire est majoritairement composé d'élèves collégiens et lycéens.

Public : fin cycle 1 / cycle 2

| |
|---|
| Approfondissement des notions abordées/préparation examen fin de cycle 1 et cycle 2 |
| Orchestre (1 fois par mois à partir d'octobre) |

Ces modules sont complémentaires et permettent à l'élève d'aborder des notions rythmiques, théoriques et vocales avec une mise en pratique durant les temps d'orchestre.

- **Formation musicale Adulte** (1 heure de cours hebdomadaire)

Le cours de formation musicale Adulte est composé d'élèves adultes

Public : débutants à fin cycle 1/début cycle 2

| |
|--|
| Culture musicale, théorie, rythmes. Lecture de notes et chant. |
| Mise en pratique instrumentale |

Ces modules sont complémentaires et permettent à l'élève d'aborder des notions rythmiques, théoriques et vocales

EVALUATION

L'évaluation est inhérente à la pédagogie et aux apprentissages. Elle permet à l'élève de conscientiser les progrès réalisés et les compétences acquises.

Durant une période d'apprentissage (cycle 1 et 2), les acquisitions de l'élève inscrit **en cursus complet** sont évaluées sous différentes formes.

Des examens de fin de cycle peuvent être proposés par l'équipe pédagogique dans l'optique d'un changement de cycle. Le déroulement et l'organisation des examens de fin de cycle d'apprentissage sont inscrits dans le règlement des examens. Ce document est consultable auprès de l'accueil à la demande.

Durant le cycle d'étude :

Chaque année, les acquisitions et les compétences musicales des élèves inscrits en cursus complet sont évaluées de manière continue par leurs professeurs.

- L'évaluation continue et formative (tous les élèves inscrits en cursus complet) :

Elle se déroule durant le cycle d'apprentissage (cycle 1 et cycle 2). Elle concerne la pratique instrumentale / vocale, la formation musicale et la pratique collective. Elle est initiée par les professeurs en charge de l'apprentissage et partagée avec l'élève. Des bilans d'acquisitions peuvent être organisés durant l'année afin de faire le point sur les acquisitions.

La rétroaction et l'auto-évaluation qu'induit l'évaluation continue permet à l'élève de faire le point sur sa progression et aux professeurs d'adapter si nécessaire le contenu pédagogique.

- L'évaluation critériée :

« *L'évaluation critériée est une forme d'évaluation qui consiste à apprécier les acquis d'un élève en rapport à une liste de savoirs et/ou de compétences préalablement définis.* »

Elles se déroulent durant le cycle d'apprentissage (cycle 1 et cycle 2). Un bulletin mentionnant les critères ainsi que les acquisitions en lien est rempli en fin d'année d'apprentissage puis transmis aux familles.

Ces compétences et savoirs (critères d'évaluation) sont définis par l'équipe pédagogique et sont les mêmes durant tout le cycle d'apprentissage. Ce qui signifie que durant toutes les années d'apprentissage du cycle en cours, l'évolution des acquisitions sera en lien avec les critères définis préalablement.

Les compétences s'acquièrent progressivement selon 4 paliers, à savoir :

- . Non abordé
- . Abordé
- . En cours d'acquisition
- . Acquis

- **A la fin du cycle d'étude :**

L'évaluation sommative

L'évaluation sommative s'inscrit le plus souvent à la fin d'une période d'apprentissage et vise à vérifier les compétences acquises, c'est un outil de mesure des acquis »

En fin de cycle d'apprentissage, un examen est proposé. Il concerne la pratique instrumentale / vocale, la pratique collective et la formation musicale.

Il concerne tous les élèves inscrits en cursus complet. Il se présente sous forme d'épreuve avec un jury et peut être en condition de représentation publique. Les critères d'évaluation sont connus de l'élève. Le contenu et le choix des œuvres à interpréter sont donnés au moins 6 semaines avant l'épreuve. A l'issue de l'examen, le jury (qui peut être interne ou externe à l'établissement) donne un avis qui sera croisé avec les professeurs en charge de la scolarité de l'élève et la direction.

La réussite de cet examen conditionne l'entrée en cycle supérieur.

SCHEMA DU PARCOURS MUSIQUE (cursus découverte et complet)

CYCLE 3

Cycle de perfectionnement

Développer un projet artistique personnel, Accéder à une pratique autonome de qualité.

S'intégrer dans le champ de la pratique musicale en amateur, pouvoir évoluer vers la pratique en qualité de musicien amateur autonome.

EXAMEN FIN DE CYCLE 2

CYCLE 2

Contribuer au développement artistique et musical personnel en favorisant l'ouverture culturelle, l'appropriation d'un langage musical et l'acquisition des fondamentaux d'une pratique autonome. Définition des bases du projet personnel artistique.

Cycle d'approfondissement

Instrument / voix : Approfondissement des différents répertoires et de la technique instrumentale / vocale. Développement de l'expression artistique.

Formation Musicale : Approfondissement des connaissances théoriques, rythmiques et harmoniques.

EXAMEN FIN DE CYCLE 1

CYCLE 1

Construire la motivation et la méthode, constituer les bases de la pratique et de la culture.

Cycle d'apprentissage

Instrument / voix : Base de la technique instrumentale / vocale - Découverte des répertoires en lien avec l'instrument.

Formation Musicale : De l'oralité au codage musical.

Pratique collective (à partir de la 2^{ème} année du cycle 1 après validation de l'équipe pédagogique) : Jeu d'ensemble.

INITIAL

(CE1)

Cycle d'initiation

Année d'initiation à une pratique instrumentale / vocale.

Formation Musicale initiale et jeu d'ensemble.

APRES VALIDATION DU CHOIX PAR L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

PARCOURS DECOUVERTE

(CP, CE1)

Cycle de sensibilisation

Année de découverte des différents instruments.

Cours collectifs et jeux d'ensemble.

EVEIL

(MS, GS Maternelle)

Cycle de sensibilisation

Activités sensorielles, corporelles et vocales.

CURSUS PERSONNALISÉ

FONCTIONNEMENT

Le cursus personnalisé donne la possibilité à l'élève de ne pas participer à toutes les pratiques et manifestations afin de proposer une offre musicale au plus grand nombre.

Ce cursus s'adresse principalement aux élèves :

- Enfants, adolescents et adultes souhaitant intégrer le centre pour participer à la chorale, à une pratique collective, un cours de formation musicale sans pratique instrumentale.
- Enfants et adolescents ne pouvant pas suivre le cursus complet en raison de contraintes d'emploi du temps ou d'éloignement géographique mais qui font preuve d'une motivation importante.
- Adultes souhaitant suivre un apprentissage instrumental sans pratique collective ni formation musicale.

Cependant, l'inscription à ce cursus n'est pas conseillée ni priorisée pour les enfants/adolescents et sera possible en fonction des places disponibles. Le centre *Arts & Scène* se réserve le droit d'en refuser l'accès. En effet, la complémentarité des enseignements et la transversalité des pratiques sont des éléments essentiels à la formation du musicien.

PARTIE 2 – PARCOURS DANSE

FONCTIONNEMENT

Le parcours Danse est organisé de la manière suivante :

| Pratique | Eveil à la danse | Danse classique enfant/adolescent | Danse classique et contemporaine Adulte |
|---------------|------------------|-----------------------------------|---|
| Public | 5 à 7 ans | A partir de 8 ans | Adulte |
| Durée | 1h/semaine | 1h/semaine | 1h30/semaine |

Concernant les enfants, le dernier cours avant les vacances est ouvert aux parents afin de permettre à chacun de voir l'évolution des apprentissages de son enfant.

Des stages peuvent être organisés en complément des temps d'apprentissages habituels.

Les cours peuvent être annulés faute d'un nombre suffisant de participants.

PARTIE 3 – PARCOURS THEATRE

FONCTIONNEMENT

Le parcours Théâtre est organisé sous forme d'ateliers hebdomadaires.

| Atelier | Théâtre enfant | Théâtre Préadolescent | Théâtre adolescent |
|---------------|----------------|-----------------------|--------------------|
| Public | 6-8 ans | 9-12 ans | 12-15 ans |
| Durée | 1h semaine | 1h30/semaine | 1h30/semaine |

Des stages peuvent être proposés en dehors des temps d'apprentissage habituels.

Les cours peuvent être annulés faute d'un nombre suffisant de participants.

PARTIE 4 – MANIFESTATIONS PUBLIQUES

Tout au long de l'année scolaire, le centre d'enseignement artistique *Arts & Scène* organise des auditions et manifestations publiques.

La manifestation publique mobilise et valorise les élèves en les plaçant au centre de leur apprentissage.

Les élèves du centre d'enseignement artistique *Arts & Scène* participent aux représentations publiques, manifestations internes en fonction du parcours, du cursus et du cours de pratique instrumentale / vocale. Une dérogation est possible après validation de l'équipe pédagogique, de la direction et des membres du bureau.

Les accompagnements musicaux nécessaires au bon déroulement des manifestations et représentations des élèves sont joués soit par les professeurs soit par d'autres élèves du centre d'enseignement artistique *Arts & Scène*.

Lors des représentations publiques, l'interdisciplinarité est favorisée. La transversalité des disciplines est un élément essentiel. La richesse d'une activité est au service d'une autre pour une restitution publique de qualité.

MANIFESTATIONS INTERNES

Organisées par l'équipe pédagogique, les manifestations internes permettent aux élèves de se produire en public dès le début de la scolarité. Ces manifestations peuvent être sous forme de restitutions individuelles ou collectives.

Elles constituent un élément important de l'apprentissage et de la découverte du monde artistique.

REPRESENTATIONS PUBLIQUES ET PARTENARIATS

Riche d'un réseau artistique conséquent sur son territoire, le centre d'enseignement *Arts & Scène* s'attache à construire et favoriser des partenariats. En ce sens, plusieurs manifestations publiques peuvent se dérouler « hors les murs » avec d'autres acteurs du territoire afin d'immerger les élèves au cœur du monde du spectacle. Ces manifestations priorisent le jeu d'ensemble et permettent aux élèves de trouver leur place dans un collectif.